



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 9 mars 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** concernant **la liberté religieuse des baha'is en Iran**.

L'Iran a récemment changé ses règles pour l'obtention d'une carte d'identité, obligeant les iraniens à choisir parmi les religions officiellement reconnues par le gouvernement iranien, dont le bahaïsme ne fait pas partie. En effet, la constitution iranienne accorde une protection à trois minorités religieuses, à savoir le judaïsme, le christianisme et le zoroastrisme. Le bahaïsme n'y est pas reconnu comme religion puisqu'il a ses origines dans l'islam. Selon des estimations non-officielles, il y aurait aujourd'hui environ 300.000 baha'is en Iran.

Il s'avère pourtant que la détention de cette carte d'identité est indispensable pour mener sa vie quotidienne en Iran. Elle est obligatoire notamment si on veut avoir un permis de conduire ou un passeport international, acheter un bien immobilier, se voir accorder un crédit ou pour se faire soigner. Par conséquent, la minorité des baha'is, afin de recevoir une carte d'identité et de mener une vie normale, se voit obligée à choisir une religion qui est différente de la leur.

Notons par ailleurs que l'Iran s'est engagé à respecter la liberté religieuse en adhérant au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants :

- 1. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'avec les nouvelles règles pour obtenir une carte d'identité, le gouvernement iranien viole la liberté religieuse des baha'is ?**
- 2. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre condamne-t-il la manière d'agir du gouvernement iranien ?**
- 3. Comment et endéans quel délai Monsieur le Ministre envisage-t-il thématiser cette question au sein des organes internationaux respectifs, dont notamment l'ONU ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



**Stéphanie Empain**  
Député